

Pour diffusion immédiate

Ajustements à l'organigramme de Lévis

UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR MIEUX CONSTRUIRE L'AVENIR

Lévis, le 20 mai 2003. – Après 16 mois d'existence, la Ville de Lévis procède à des ajustements à sa structure administrative. Mûrement réfléchi, cette modification à l'organigramme de la Ville se place à l'enseigne de l'amélioration des services aux citoyens, de la performance et de l'efficacité.

« Il n'est que normal de revoir nos façons de faire les choses alors que nous avons fait un *tour de roue* complet avec l'organisation héritée du Comité de transition. La plupart des villes nouvelles sont engagées dans une révision semblable qu'il faut voir comme une nouvelle étape d'un processus déjà amorcé et qui vise à ce que nous soyons de mieux en mieux équipés pour construire l'avenir », a déclaré le maire de Lévis, M. Jean Garon. La Ville a déjà modifié son organigramme à quelques occasions, notamment par le transfert du Service de la paie à la Direction des finances et par l'affectation du personnel des Centres de services de proximité à de nouvelles fonctions.

Ces modifications administratives font suite à des consultations menées auprès du personnel de la Ville et à une analyse poussée de la situation par la direction générale en collaboration avec un consultant externe. Cette réforme touche quelques directions et concerne un certain nombre de personnes qui changeront d'affectation et verront conséquemment leurs responsabilités et leurs rôles modifiés.

L'objectif poursuivi est l'amélioration des services aux citoyens par l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les grandes sphères de responsabilités et, partant, d'une plus grande efficacité.

C'est dans cet esprit que la *Direction de l'aménagement du territoire* fera place à trois directions nouvelles, à savoir : la *Direction de la planification*, la *Direction du développement économique* et la *Direction arrondissements et gestion du territoire*. Le génie et la géomatique seront placés à l'avenir sous la responsabilité de la *Direction des réseaux et équipements*. En outre, on doit souligner la création d'un tout nouveau poste d'adjoint au Directeur général plus spécifiquement responsable du « *soutien stratégique* à

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

l'organisation » dont dépendra notamment le « *Service à la clientèle* ». La réforme prévoit aussi l'ouverture d'un poste de *chef inspecteur* responsable de l'inspection et de l'émission des permis sur l'ensemble du territoire. Enfin, l'un des effets incidents de cette réforme est de placer la responsabilité des arrondissements sous une direction unifiée, en l'occurrence la « *Direction arrondissements et gestion du territoire* ».

En mettant en place un Service à la clientèle sous l'autorité de l'adjoint au Directeur général responsable du soutien stratégique à l'organisation, ainsi qu'un service de l'inspection et de l'émission des permis sous l'autorité d'un *chef inspecteur* dont le mandat couvre l'ensemble du territoire de la Ville, la présente réforme indique clairement son orientation vers une amélioration des services directs aux citoyens. Le Service à la clientèle permettra de gérer avec convivialité les requêtes adressées à la Ville par les citoyens alors que la création du poste de chef inspecteur permettra d'accélérer l'étude et l'émission des divers permis.

Les postes seront comblés en suivant un processus qui sera établi en partenariat avec l'*Association des cadres* et, le cas échéant, les syndicats concernés. Il est prévu que les postes ouverts soient comblés par des ressources internes. En cas de nécessité seulement, la Ville verra à développer les stratégies à utiliser pour combler les postes restés vacants.

-30-

Source : André Roy
Adjoint à la direction des communications
Tél. : 834-6607